



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 9 mai 2022, à 19h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220509-E-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant:

3.1 Participation aux assises de l'Union des municipalités du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220509-E-2

Dépôt du rapport financier audité de la Ville de Boucherville au 31 décembre 2021

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier audité de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de même que du rapport de l'auditeur indépendant DELOITTE en regard dudit exercice, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. C-19).

Les faits saillants du rapport financier audité et du rapport de l'auditeur indépendant seront diffusés aux citoyens via le site internet de la Ville et seront transmis aux médias locaux.

220509-E-3

Participation aux assises de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé :

1. D'autoriser M. Jean Martel, maire, Mme Isabelle Bleau, conseillère, M. Raouf Absi, conseiller, Mme Josée Bissonnette, conseillère, Mme Anne Barabé, conseillère, M. François Desmarais, conseiller, Mme Magalie Queval, conseillère, Mme Jacqueline Boubane, conseillère, et Mme Lise Roy, conseillère, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec à Québec du 11 au 14 mai 2022.
2. D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

220509-E-4

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière